



Termes de référence

Etude sur la gestion des infrastructures d'accès à l'eau sur la commune de Koussanar dans le cadre de sa coopération avec TMVL et la ville de Saint-Cyr sur Loire.

- I. Présentation de la coopération entre la Ville de Koussanar - la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Tours Métropole Val de Loire.
 1. Présentation de la commune de Koussanar

Koussanar est une commune rurale sénégalaise située à environ 40 kilomètres à l'ouest de Tambacounda, la capitale régionale. Elle abrite le siège d'un arrondissement, où un Sous-Préfet, accompagné d'un adjoint et d'un collaborateur chargé du développement rural, exerce ses fonctions.

Depuis la réforme institutionnelle de 2014, Koussanar, auparavant une communauté rurale, est devenue une commune de plein exercice. Celle-ci est administrée par un conseil municipal composé de 56 membres, présidé par un maire et assisté de quatre adjoints. Les membres du conseil municipal représentent les 142 villages qui, avec l'agglomération principale, forment la commune. Koussanar s'étend sur une superficie de 1 840 km² et comptait environ 40 000 habitants lors du dernier recensement général de la population (RGP) de 2023.

L'agglomération de Koussanar, située au sud de la commune, compte environ 7 000 habitants. Elle est traversée par la Route Nationale 1, un axe routier majeur qui relie Dakar à Bamako, favorisant les échanges et le commerce. La ville connaît une expansion continue avec la création de nouveaux quartiers, reflétant son développement progressif et son dynamisme croissant.

2. Le contexte local du service public d'accès à l'eau

L'agglomération de Koussanar est actuellement alimentée en eau par deux forages, F1 et F2. Le forage F1, situé au centre de l'agglomération, est ancien et a plus de 30 ans. Le forage F2, plus récent, est implanté au nord-est de la ville. Ces deux forages sont interconnectés mais rencontrent des limitations significatives en termes de capacité de production, chacune pour des raisons distinctes. Le forage F1 souffre d'une vétusté avancée, tandis que le forage F2, bien qu'en meilleur état, est souvent hors service en raison des délestages et d'un manque de carburant nécessaire pour faire fonctionner sa pompe.

Dans ce contexte, l'approvisionnement en eau de l'agglomération est instable, avec des coupures fréquentes qui privent plusieurs quartiers d'un accès à l'eau potable. Cette situation s'est particulièrement aggravée en 2024, lors des périodes de fortes chaleurs, provoquant une



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



montée des tensions au sein de la population en raison des interruptions répétées du service d'eau. Bien que l'eau ne relève pas directement de la compétence des autorités préfectorales et municipales, ces dernières sont interpellées de la gravité de la situation par les populations.

La gestion de l'eau à Koussanar est assurée par la Société de Gestion des Eaux du Sénégal (SOGES), qui a la délégation de service public (DSP) pour l'ensemble de la région de Tambacounda.

3. L'action du Syndicat des eaux (Métropole de Tours) depuis 2000

À la fin des années 1990, le Syndicat Intercommunal des Eaux formé entre la ville de Tours et la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire s'est engagé dans une démarche de réalisation d'ouvrages permettant un accès gratuit à l'eau pour les habitants de Koussanar. Cette démarche a permis la réalisation de 46 puits et forages au cours des 25 années suivantes, principalement dans l'agglomération de Koussanar et dans des villages proches de Dawadi, situé à 30 km au nord. À ce jour, environ 25 de ces installations sont encore opérationnelles. Les investissements du Syndicat ont prioritairement visé les zones non reliées au réseau d'eau public.

Pour garantir la maintenance des équipements, un technicien a été recruté localement dès le début du projet. Ce technicien, formé et rémunéré mensuellement, a reçu les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il dispose notamment d'un atelier sécurisé situé dans le centre d'hébergement de Saint-Cyr-sur-Loire à Koussanar, d'une moto pour ses déplacements et d'un téléphone avec connexion Internet.

Le Syndicat des Eaux prévoyait un budget annuel maximum de 20 000 € pour les actions menées à Koussanar, bien que les montants alloués aient souvent été inférieurs à ce plafond. Plusieurs délégations d'élus et de techniciens se sont rendues sur place pour évaluer l'évolution du parc de puits et de pompes, tout en apportant un soutien au technicien local.

Le Syndicat a pu s'appuyer sur place sur un Comité des Puits et des Pompes (CPP) spécialement créé pour instruire les demandes de nouveaux puits ou nouveaux forages. Il est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, afin de gérer les demandes de nouveaux puits ou forages des populations. Le CPP instruit les demandes des populations en lien avec les autorités municipales et après accord de celles-ci, suit l'exécution des travaux et la maintenance des installations

Le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération Tours Plus s'est transformée en Communauté urbaine, puis en Métropole le 22 mars 2017, entraînant le transfert automatique de la compétence « eau » à cette nouvelle entité, ainsi que la dissolution du Syndicat des Eaux. Les biens et agents de ce dernier ont été transférés à la Métropole.

Le Président de la Métropole a exprimé la volonté de maintenir les actions initiées par le Syndicat des Eaux, avec un budget similaire à celui qui était dédié à la coopération décentralisée. Ainsi, dès 2017, le suivi des actions en faveur de Koussanar a été pris en charge par la Direction du Cycle de l'Eau de Tours Métropole Val de Loire (TMVL), avec une forte



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



Les changements envisagés

Chaque année, le bureau métropolitain de TMVL adopte une délibération pour approuver l'octroi d'une subvention de 20 000 € au Comité des Villes Jumelées (CVJ) de Saint-Cyr Sur Loire. Cette somme est versée sur un compte dédié, ouvert par le CVJ au Crédit Mutuel du Sénégal, agence de Koussanar. Ensuite, ces fonds sont libérés progressivement sur le compte du Comité des Puits et des Pompes (CPP) en fonction des besoins exprimés par les habitants et le technicien responsable de la maintenance des équipements. La subvention annuelle couvre jusqu'à présent la réalisation de deux forages avec des pompes manuelles, le salaire du technicien local et l'achat de pièces nécessaires à la maintenance.

Cette organisation satisfait les exigences de suivi financier et opérationnel, avec un reporting quotidien effectué par le technicien local auprès d'un technicien de TMVL. Cependant, lors de la mission réalisée, plusieurs pistes de changements ont été envisagées :

- Sur le plan institutionnel

La ville de Saint-Cyr-sur-Loire souhaite renforcer sa coopération institutionnelle avec la ville de Koussanar dans le but d'être plus performante et de mieux orienter les actions initiées par les acteurs Saint-Cyriens et avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des actions menées sur le territoire notamment par d'autres organismes dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'éducation.

- Sur le plan de la gestion des ressources humaines

- **Optimiser le pilotage du technicien** : actuellement, les fonds permettant la rémunération du technicien proviennent de TMVL et un lien opérationnel existe, cependant, il n'existe aucun lien contractuel officiel entre les deux. Une piste d'amélioration pourrait donc consister à ce que la Commune de Koussanar embauche directement le technicien et qu'il existe donc un lien direct entre la commune et l'opérateur de terrain.
- **Formation d'un second technicien** : il est recommandé de former un second technicien sur place pour garantir la continuité et la sécurité de la maintenance des installations.

- Sur le plan technique

- **Programme pluriannuel d'équipements en forages solaires** : il est proposé de mettre en place un programme de forages équipés de pompes solaires pour répondre à la demande croissante de la population, notamment afin de réduire la pénibilité du travail des femmes et des enfants. D'autres organismes présents à Koussanar ont déjà opté pour cette solution, tandis que les installations actuelles de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) utilisent encore des pompes manuelles. La transition vers des pompes solaires, plus coûteuses, est envisagée. Afin de mieux planifier ces investissements, il est recommandé de renforcer la visibilité des dépenses à venir. Cela permettrait à TMVL de prévoir et d'organiser



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



- ces investissements à travers l'adoption d'autorisations d'engagement à long terme, garantissant une gestion financière plus stable et anticipée.
- **L'entretien des puits et pompes actuels sera progressivement transféré à la commune de Koussanar** : l'eau étant actuellement gratuite, la maintenance régulière des ouvrages est prise en charge par TMVL. TMVL souhaite se concentrer sur les dépenses d'investissement et laisser progressivement les dépenses de fonctionnement à la charge de la ville de Koussanar et des habitants.
- **Sur le plan de la tarification**
- **Abandon progressif du concept d'eau gratuite** : les habitants de Koussanar ont démontré leur capacité à gérer leurs propres forages et semblent prêts à payer pour l'eau et à prendre en charge l'entretien de certaines installations dès lors que des pompes solaires sont installées. Il est donc proposé d'introduire un modèle de tarification pour l'eau sur les nouvelles installations, et progressivement pour les installations existantes. TMVL n'interviendrait alors plus que pour les nouveaux investissements, selon une programmation validée par la mairie de Koussanar.

III. Les objectifs et les résultats attendus

Pour amorcer cette nouvelle étape de la coopération, les trois collectivités lancent cette étude pour leur permettre de réaliser les changements souhaités dans de meilleures conditions.

1- Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est d'améliorer l'efficacité des actions de coopération, de renforcer l'engagement des acteurs locaux, et d'assurer la durabilité des infrastructures liées à l'accès à l'eau.

Trois objectifs spécifiques ont été définis :

- Dresser un état des lieux des 25 infrastructures existantes et fonctionnelles ainsi que leur mode de gestion (selon la fiche technique jointe);
- Définir les procédures d'intervention des trois collectivités (TMVL, Saint-Cyr-sur-Loire, Koussanar) mais aussi des autres acteurs en présence (CPP et CVJ notamment) pour à terme élaborer une convention tripartite pour encadrer la réalisation des futurs projets d'accès à l'eau ;
- Proposer un modèle de compte d'exploitation prévisionnel pour les ouvrages existants comme pour les futurs ouvrages ainsi qu'un plan d'évolution du mode de gestion si besoin.



2- Les résultats attendus

L'étude devra produire les résultats suivants :

- **Etat des lieux du mode de gestion actuel** : analyser précisément le fonctionnement actuel tant au niveau des flux financiers que du circuit d'informations et de prises de décisions afin de pouvoir l'améliorer si besoin ;
- **Clarification des modalités et responsabilités d'intervention** : définir précisément les rôles et responsabilités des trois collectivités (TMVL, Saint-Cyr-sur-Loire, Koussanar) dans la mise en œuvre et la gestion des infrastructures d'eau ;
- **Proposition d'une convention de partenariat** : élaborer les termes d'une convention entre la ville de Koussanar, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Tours Métropole Val de Loire, afin de formaliser les engagements et les contributions de chaque partie ;
- **Etat des lieux des infrastructures existantes** : remplir la fiche d'évaluation de chaque installation (fiche d'évaluation en annexe) ;
- **Modèle économique pour la facturation de l'eau** : concevoir un modèle de facturation adapté aux réalités locales, en tenant compte des pratiques en zone rurale au Sénégal, afin d'assurer une gestion durable des infrastructures et un accès équitable à l'eau pour les populations avec des pompes solaires mais aussi des pompes manuelles.

3- Livrables attendus de l'étude

Le livrable attendu est un rapport d'étude de 50 pages maximum + annexes ; (comprenant les résultats et recommandations de l'étude, les fiches de diagnostic des 25 ouvrages). Le consultant devra également effectuer une présentation orale des conclusions de l'étude en présence des collectivités partenaires en visio ou en présentiel.

Les conclusions et recommandations de l'étude devront permettre à :

- **Tours Métropole Val de Loire** de concentrer progressivement son intervention sur des investissements prioritairement dans des pompes solaires.
- **La commune de Koussanar** de progressivement gérer le fonctionnement des ouvrages réalisés par TMVL et ainsi prendre en charge la maintenance des infrastructures et le salaire des techniciens.
- **La commune de Saint-Cyr-sur-Loire** de renforcer son rôle d'interlocuteur privilégié de la ville de Koussanar ce qui implique également un renforcement de son rôle de coordinateur et de facilitateur des actions menées par les associations de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire à Koussanar.

IV. Proposition technique et financière requise

La proposition technique et financière élaborée par le consultant (5 à 6 pages maximum) devra inclure :



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



- Un exposé de la problématique et compréhension de l'étude ;
- Une explication de l'approche méthodologique qui sera utilisée pour atteindre les objectifs de l'étude ;
- Une proposition d'une stratégie de concertation avec les différents acteurs clés de l'étude ;
- Un plan d'application de la méthodologie proposée et le calendrier détaillé correspondant.

Le contrat proposé sera un contrat de consultance. L'offre budgétaire proposée ne pourra pas dépasser **10 000€ TTC / (6 559 570 Fcfa)**, incluant les frais de prestation, de transport, d'hébergement et de restauration.

Le paiement sera effectué par virement bancaire et basé sur deux factures émises par le consultant suivant la répartition suivante :

- **70% du prix total** de la prestation de service seront versés après **la signature du contrat**, à réception d'une première facture.
- **Les 30% restants** seront versés après **la réception et validation du rapport final** et de la prestation globale par les commanditaires.

Une attention particulière sera accordée à l'efficacité de la proposition, en veillant à un équilibre entre :

- **La qualité de l'offre** (pertinence de la méthodologie, stratégie d'échange, plan d'application détaillé),
- **Le coût global de la prestation**, en tenant compte de la maîtrise des dépenses.

V. Calendrier de l'étude

La proposition technique devra inclure un calendrier prévisionnel. L'étude commencera, dans la mesure du possible, à la fin du mois de mars 2025 (date négociable) mais devra impérativement être terminée pour le 30 juin 2025. La version finale du rapport d'étude devra être envoyée, au plus tard, le 15 juillet 2025. Nous présentons ci-dessous les dates repères de la consultance.

Phase	Date limite
Lancement des Tdr	06/02/2025
Demande d'informations sur les Tdr	Jusqu'au 14/02/2025
Soumission des offres	28/02/2025 (minuit)
Notification de l'attribution	14/03/2025
Date indicative de début de la prestation – réunion de démarrage	30/03/2025
Date limite de remise du rapport	15/07/2025



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



VI. Profil recherché

Le(s) consultant(s) devront être des experts, nationaux ou internationaux, en développement et en gestion de projets d'accès à l'eau, avec une expérience spécifique au Sénégal, notamment en milieu rural. Le(s) candidat(s) devront répondre aux critères suivants :

- **Expérience dans les projets d'accès à l'eau en milieu rural** : une solide expérience dans la mise en place, la gestion ou l'évaluation de systèmes d'accès à l'eau en zones rurales.
- **Conduite du changement auprès des populations** : une expérience réussie dans l'accompagnement des populations dans la conduite du changement, avec des compétences en animation d'ateliers participatifs, en organisation de groupes de travail, en identification des acteurs clés, des leviers et des obstacles potentiels.
- **Capacité à modéliser un système économique** : une compétence avérée dans la conception d'un modèle économique durable pour le financement des infrastructures d'eau (puits, pompes) et la facturation des services d'eau, incluant la mise en place de systèmes de tarification, la gestion des recettes, la planification des dépenses, et la maintenance des équipements.
- **Connaissance des politiques d'accès à l'eau au Sénégal** : une bonne compréhension des politiques nationales en matière d'accès à l'eau en milieu rural serait un atout.
- **Capacité à dialoguer avec les instances locales** : une aisance dans la collaboration et le dialogue avec les autorités et institutions locales, afin de garantir l'adhésion des acteurs clés au projet.
- **Compétences analytiques et de communication** : de fortes compétences en analyse, en synthèse des informations, et en présentation claire des conclusions et recommandations.

Le(s) consultant(s) locaux ou les organisations disposant de salariés basés au Sénégal seront prioritairement considérés pour cette étude.

VII. Modalités de candidature

Pour postuler, les candidats devront fournir une proposition technique et financière comme détaillé en section IV. Elle devra être accompagnée de leur CV détaillant l'expertise et l'expérience dans les domaines couverts par l'étude.

Documents à envoyer par courriel aux adresses : c.riffonneau@tours-metropole.fr - vreyngaert@saint-cyr-sur-loire.com - aratim.kpartiou-tchasse@centraider.org

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Aratim KPARTIOU-TCHASSE

Tel : 06.31.38.93.75

Courriel : aratim.kpartiou-tchasse@centraider.org



SAINT-CYR-SUR-LOIRE



Annexe : fiche d'évaluation des ouvrages

1 fiche par ouvrage

Lieu de l'installation	Coordonnées géographiques exactes + village concerné et date de création fournis par TMVL
État global de l'ouvrage	En fonctionnement/ en fonctionnement mais détérioré / non fonctionnel mais réparable/ Non fonctionnel et non réparable ?
Possibilités potentielles d'amélioration de l'installation.	Travaux nécessaires ? possibilité de passer au système solaire ?
Niveau d'utilisation	Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens ?
	Nombre d'habitants dans l'aire concernée ?
Qualité de l'eau	Rapport de la qualité de l'eau/déclaration du technicien gestionnaire ?
Organisation de l'usage	Comité de gestion ? référent de l'installation ?
Autres systèmes d'approvisionnement en eau situés dans un rayon de 1 km.	Autres puits/pompes ? Installation de L'OFOR ? Installation par une autre structure ? Système de facturation des autres dispositifs en présence ?
Remarques générales sur l'équipement	